

## Conseil Municipal du 15 mars 2018 à 18h30

Etaient présents :

Monique Doladille, Jacques Borelly, Marie-José Roux, Noëlle Bidault, Sylvain Hiel, Michèle Padovani, Nadine Gaillard et Jean Pellet, Sylvie Devès, Damien Lentier et Alain Camus.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le compte-rendu du conseil du 15 février 2018.

### **Ordre du jour**

#### **1<sup>ère</sup> délibération**

Vote du compte-administratif de la commune 2017

<b>FONCTIONNEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2016		180 949.36€
Opérations 2017	433 754 .35€	535 934 .68€
TOTAUX	433 754.35€	716 844.04€
RESULTAT DE CLOTURE		283 129.69€

<b>INVESTISSEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		126 952.12€
Opérations 2017	213 297.00€	195 962.25€
TOTAUX	213 297.00€	322 914 .37€
RESULTAT DE CLOTURE		109 617.37€

Vote du compte-administratif de l'assainissement 2017

<b>FONCTIONNEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2016		3 222.29€
Opérations 2017	15 184.31€	44 818.79€
TOTAUX	15 184.31€	48 041.08€
RESULTAT DE CLOTURE		32 856.77€

<b>INVESTISSEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté	44 861.33€	
Opérations 2017	28 817.62€	15 184.31€
TOTAUX	73 678.95€	15 184.31€
RESULTAT DE CLOTURE	24 308.84€	

Vote du compte-administratif du CCAS 2017

<b>FONCTIONNEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2016		9 881.30€
Opérations 2017	5 642.00€	10 912.12€
TOTAUX	5 642.00€	20 793.42€
RESULTAT DE CLOTURE		15 151.42€

<b>INVESTISSEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES
Opérations 2017	643.24€	643.24€
TOTAUX	643.24€	643.24€
RESULTAT DE CLOTURE		

Le compte administratif de la commune est voté à l'unanimité ainsi que le compte administratif de l'assainissement qui présente un excédent de 8 547.97€ (le dernier CA, suite au transfert de compétence au SISPEC - Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes.) et le compte administratif du Lotissement du Roussillon.

## 2<sup>ème</sup> délibération

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer une convention avec le SDE 07 (Syndicat Départemental de l'Energie) pour obtenir une subvention pour remplacer les ballons fluo et installer des horloges astronomiques permettant l'interruption programmée de l'éclairage public.

## 3<sup>ème</sup> délibération

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer une convention avec le SDEA (Syndicat Départemental Equipement Ardèche) pour continuer à bénéficier de l'assistance technique aux collectivités pour un coût de 1 175€ par an (2.50€/habitant).

## 4<sup>ème</sup> délibération

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la nomenclature de la voirie communale.

## 5<sup>ème</sup> délibération

A l'unanimité, le conseil municipal accorde une subvention de 150€ pour le projet de l'école portant sur la poésie (« Gravières en poésie »).

Fin de séance à 20h30